

**CNCP****CONFÉRENCE NATIONALE DES COMITÉS  
DE PROTECTION DES PERSONNES**

# **Prix de recherche de la Conférence Nationale Des Comités de Protection des Personnes**

## **Charte / règlement intérieur**

### **1 – Le cadre général**

La CNCP attribue un prix de recherche pour récompenser un travail d'intérêt pour les activités de la CNCP, les CPP, ou de façon plus générale l'éthique de la recherche impliquant la personne humaine. Il peut s'agir de thèses d'exercice de médecine ou de pharmacie, de mémoires de Masters, de thèses d'université en toute discipline, dont l'angle d'approche sera l'éthique de la recherche médicale.

### **2 – Critères d'éligibilité**

Sont éligibles pour candidater à ce prix les personnes suivant une formation dans un établissement d'enseignement supérieur en France, au cours de l'année précédant le colloque (années 2024, 2025 et 2026 pour le prix remis en juin 2026).

### **3 – Modalités d'inscription**

Les candidatures seront déposées auprès du CA de la CNCP (un de ses membres, par courrier ou sur le site : <https://cncpp.fr/prix-de-recherche-de-la-cncpp/> ) par les rédacteurs des travaux. La date limite de dépôt est fixée au 15 Mai 2026, afin que le prix soit remis au cours du colloque annuel de la CNCP.

Le dossier doit comporter : le sujet tel que déposé à l'université (thèses d'université), ou les conclusions déposées (thèses de médecine ou de pharmacie), un résumé en langage courant, un CV et une lettre de motivation expliquant l'adéquation du sujet aux préoccupations de la CNCP.

### **4 – Modalités de sélection**

Un Comité de 5 personnes, membres de la CNCP (avec au moins 2 personnes de chaque collège, une personne qualifiée en méthodologie, et une personne représentant les usagers de santé) sélectionnera la personne lauréate.

### **5 – Présentation au colloque**

La personne sélectionnée sera sollicitée par la CNCP pour une présentation lors du prochain colloque, annuel de la CNCP le jeudi 18 juin 2026 en fin de journée, avec une présentation orale de 5 minutes, un poster pourra être exposé sur le lieu de congrès.

### **6 – Montant du prix et conditions d'utilisation**

Le montant du prix est de 1000 Euros, destiné à couvrir des dépenses en lien avec le travail (publication, présentation à des congrès, colloques, formation, etc ...).

### **7 – Contact**

Catherine CORNU : [catherine.cornu1@free.fr](mailto:catherine.cornu1@free.fr)